Image not found or type unknown

Bail commercial / Loyers Impayés - Liquidation judiciaire

Par **HU Au**, le **10/02/2025** à **16:38**

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous dans le cadre d'un bail commercial.

Le Locataire a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Merci par avance de bien vouloir me confirmer que la Caution solidaire reste redevable des loyers jusqu'à la résiliation du bail par le Liquidateur.

Bien cordialement,

Par **Zénas Nomikos**, le **10/02/2025** à **17:23**

Bonjour,

il faut vérifier les termes dans lesquels la caution solidaire s'est engagée. Il faut regarder le contrat de cautionnement. Sans cela je ne peux pas m'avancer.

Par **HU Au**, le **17/03/2025** à **14:24**

Bonjour,
Merci pour votre retour.
Engagement de cautionnement "valable jusqu'à l'extinction des obligations du locataire".
Vous remerciant par avance pour votre retour,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés